

Lettre ouverte aux bénévoles et membres d'Entraides-Citoyennes

Le bureau d'Entraides-Citoyennes, composé de Marina Balabaskaran, présidente ; Dalia Frantz, secrétaire et Félix Lallemand, trésorier vous a fait part dans la convocation à l'**assemblée générale 2016** qui se tiendra le 11 janvier 2017 « d'éléments factuels » détaillés dans le texte de présentation de l'AG ; dans l'ordre du jour de la convocation à l'AG et dans le document d'accompagnement téléchargeables sur le blog

<http://entraides-citoyennes.org/lassemblee-generale-2016-arrive/>

Ne pouvant participer à l'AG du 11 janvier, bien qu'à jour de ma cotisation 2017, je tiens par la présente à vous adresser

1. quelques remarques sur l'ordre du jour proposé
2. remarques sur les éléments factuels évoqués par le bureau
3. coup de gueule
4. conclusion et encouragements

afin de mesurer à quel point l'association a besoin de renfort pour que perdurent ses actions.

J'adresse cette lettre à tous les membres d'Entraides-Citoyennes et aux bénévoles puisque ces derniers peuvent adhérer jusqu'au 11 janvier 2017 dans la journée pour se présenter au CA le soir même.

Rappel, seuls les adhérents 2016 peuvent voter ET il faut être à jour de l'adhésion 2017 pour se présenter au CA.

Remarques sur l'ordre du jour proposé

>>L'ordre du jour évoque des points pour lesquels l'assemblée générale aura à délivrer son quitus à la majorité des présents et représentés :

- [Bilan moral](#)
- [Bilan financier](#)

C'est assez simple sauf pour le bilan financier dans la mesure où le trésorier ne dispose effectivement pas de tous les éléments... Je reviendrai sur les raisons dans la 2de partie.

>>L'ordre du jour évoque aussi des points qui ne pourront donner lieu à un vote.

- [« L'avenir de l'association »](#)
- [« la présentation des points de blocage et délibération concernant leur résolution :](#)
 - [accès aux opérations comptables Paypal et à leur historique](#)
 - [transfert des lignes téléphoniques](#)
 - [accès et gestion du site internet](#)
 - [accès et gestion de la page et des groupes facebook »](#)

Ces deux points peuvent être présentés et/ou débattus en assemblée générale.

Mais comme ils ne sont accompagnés d'aucun texte de résolution (on vote pour quoi ?) dans l'ordre du jour de la convocation, ils ne pourront donner lieu à aucun un vote ...

>>L'ordre du jour propose une résolution qui ne pourra prendre effet qu'en janvier 2018

[Proposition de modification du tarif des adhésions des membres actifs à 5 euros](#)

C'est une résolution dans les règles : une question précise qui appelle une réponse claire (oui ou non).

- Avant de voter, je vous rappelle que l'adhésion des bénévoles est facultative et qu'on peut d'ailleurs être membre sans être bénévole.

- Par ailleurs, les personnes sans domicile peuvent devenir gracieusement membres consultatifs (sans droit de vote)

Si cette résolution est votée, elle ne prendra effet que pour l'année 2018 dans la mesure où les adhésions 2017 sont en ligne depuis plusieurs semaines au prix de 10 € et sont une condition sine qua non de présentation des adhérents au CA...

>>Quelques corrections/précisions : *en gras, les membres du bureau élus par le CA en mai 2016. En italique les membres qui auraient déjà du être remplacés depuis leur départ jusqu'à l'AG du 11 janvier...*

Présentation du Conseil d'Administration (CA), reconduction du mandat des administrateurs à jour de leur cotisation 2017 et élection des nouveaux candidats (appel à candidature et vote pour ou contre).

1	Sylvie Lhoste	Membre fondatrice, secrétaire chargée de la communication - Elue jusqu'en mai 2018 démissionnaire le 28 mai 2016 NON REMPLACÉE
2	Philippe Lhoste	Membre fondateur, élu jusqu'en mai 2018 démissionnaire le 26 août 2016 NON REMPLACÉ
3	Marion Dupont	Membre fondatrice. Elue jusqu'en janvier 2018
4	Marina Balabaskaran	Présidente - Elue de mai 2016 à mai 2018
5	Félix Lallemand	Trésorier - Elu de mai 2016 à mai 2018
6	Dalia Frantz	Secrétaire - Elue de mai 2016 à mai 2018
7	<i>Hanna Will</i>	<i>Trésorière adjointe</i> - Elue en mai 2016 – absente depuis juin 2016 NON REMPLACÉE
8	Vincent Labbé	Elu de mai 2016 à mai 2018
9	Annaig Domin	Elue de mai 2016 à mai 2018
10	Myriam Ech Charqui	Elue de mai 2016 à mai 2018
11	Thi Tran	Elue de mai 2016 à mai 2018

Les statuts prévoient un CA de 3 à 15 membres élus pour 2 ans. A ce jour le CA comprend 8 membres.

Les statuts prévoient un bureau de 2 à 5 membres. A ce jour il comprend 3 membres.

Remarques sur les éléments factuels évoqués par le bureau

Les membres du bureau évoquent leur « *manque d'expérience en tant que membres dirigeants d'une association comme celle-ci et une passation restant humainement et matériellement compliquée* ».

Pourtant, j'ai accepté de me représenter au CA pour poursuivre cette passation entamée en avril 2016 et j'ai été réélue au bureau pour gérer la communication de l'association. J'ai aussi accepté de prêter ma cuisine jusqu'en juillet 2016.

Le bureau fait état de « *tensions [qui] ont cependant vues le jour et ont conduit à la démission de Sylvie le 28 mai.*

La passation s'est très rapidement avérée impossible – comme le prêt de la cuisine - pour plusieurs raisons :

Abandon des règles de sécurité : absence d'autorisation parentale pour des bénévoles mineurs ; d'inscriptions sur le site des bénévoles lors des actions ; du briefing des bénévoles ; de liste des bénévoles par véhicule... Problématique en cas de besoin de faire jouer l'assurance.

Mauvaises conditions d'hygiène : abandon de denrées dans le box d'une semaine sur l'autre (café et sucre sans couvercles, fromage, pain, sucreries...) ; ramasses alimentaires sans glacières et plaques eutectiques ; sandwichs placés sans emballage dans le même sac que les autres denrées, au contact direct des fruits...

Non respect des statuts et du règlement intérieur : Hanna n'a pas donné de nouvelles depuis des mois aux membres du CA dont elle faisait partie ; Philippe et moi avons démissionné. Conformément aux articles 7 et 8 des statuts, nous aurions du être remplacé jusqu'à la prochaine

AG. Statuts <http://entraides-citoyennes.org/wp-content/uploads/2016/07/Statuts-changement-si%C3%A8ge-et-adresse-gestion-2016.pdf> Règlement intérieur <http://entraides-citoyennes.org/wp-content/uploads/2016/12/r%C3%A8glement-int%C3%A9rieur-A3-complet.pdf>

Fin du prêt de ma cuisine en raison : de l'arrivée trop tardive dans l'après-midi de Marina chez nous - engendrant une occupation de la cuisine et d'une partie du salon incompatible avec nos soirées en famille et/ou nos projets de sortie – de l'absence de mise au frais de denrées sensibles (yaourts, fromage, viande...) et de l'abandon de déchets toute la journée dans mon jardin...

Les points de blocage évoqués par le bureau

1. accès aux opérations comptables Paypal et à leur historique

Jusqu'à fin 2015, les dons d'argent à l'association étaient minimes. Nous (l'ancien CA) avons convenu de ne pas ouvrir de compte pour éviter de payer des frais de gestion. Comme la loi l'autorise, les dons en espèce et par paypal transitaient par mon compte personnel. Début 2016, il a été décidé d'ouvrir un compte bancaire. Mais le vol de ma Carte d'identité et l'obligation faite au président de signer les documents accompagnés d'à minima la copie de la CNI a rendu cette opération impossible.

Félix m'a transmis le RIB du compte de l'association le 27 septembre 2016.

J'ai donc ouvert un Paypal au nom de l'association, géré par le mail webmaster@entraides-citoyennes.org, modifié les boutons de paiement sur le site et prévenu - et relancé- les donateurs pour qu'ils procèdent aux modifications. Félix a été mis en copie.

Je n'ai pu communiquer les clés de ce compte jusqu'à ce jour et vais revenir sur les raisons dans le chapitre « coup de gueule ».

2. transfert des lignes téléphoniques

Les deux lignes téléphoniques de l'association étaient ouvertes au nom de Philippe car à ce moment là nous n'avions pas de compte au nom de l'association et détenions déjà d'autres lignes personnels chez l'opérateur, ce qui a permis à l'asso de bénéficier d'un tarif défiant toute concurrence. Leur montant était prélevé sur mon compte bancaire personnel.

>>>Dalia a bloqué l'une des lignes en saisissant à trois reprises un code PIN erroné. Personne ne m'en a prévenu. La ligne a été définitivement fermée !

>>>La seconde ligne a fait l'objet d'une modification de prélèvement tardive par Félix (alors qu'elle appartient encore à Philippe !), sans que personne ne daigne m'en informer (après des dépassements de forfaits prélevés sur mon compte dont on ne m'a pas informée non plus). Les factures sont toujours à notre nom et cela va prendre du temps de faire comprendre à l'opérateur que nous souhaitons la céder à l'association...

3. accès et gestion du blog, des pages/groupes FB et de la newsletter

- Après les élections de mai, j'ai reçu Marina, Dalia et Félix chez moi et nous avons amorcé la formation au site internet. **Tous les trois disposent de tous les droits d'accès.** Seuls Dalia et Félix savent s'en servir... Disons dans les grandes lignes... Philippe et moi en sommes tous les deux administrateurs.
- De même, Dalia, Félix, Annaïg et Marion ont les droits d'accès et de gestion des pages et groupes Facebook. Tous les 4 peuvent tout faire sauf supprimer ces pages et groupes et modifier la liste des admins. Philippe et moi en sommes tous les deux administrateurs.

Il convient de noter – que ce soit sur le site ou sur FB - une quasi absence de communication provenant de ses nouveaux administrateurs concernant le résultat des opérations de collectes menées par l'association : Paëlla au Grand Bé, Microdon, Lush, etc... Une absence de visibilité sur les actions de terrain de l'association... Sur ses engagements actuels...

>>>J'ai continué à gérer la lettre newsletter – mise en page et envoi – jusqu'au 7 septembre afin de soulager le CA. J'ai cessé dans la mesure où j'avais prévenu que mes disponibilités ne me permettaient de le faire que si je recevais les éléments au plus tard le mardi soir pour l'envoyer au plus tard le jeudi (ce qui n'a du arriver qu'une fois)...

>>>Je continue de publier des articles factuels – n’ayant aucune visibilité sur les actions de l’asso - sur le blog du site et sur la page Facebook de l’association... Fallait-il que le site auquel Philippe et moi avons consacré tant de nuits blanches pour le construire, tant d’heures pour gagner une moyenne de 26 000 visiteurs uniques par mois voient ses statistiques descendre en flèche ?

- J’ai publié 606 articles depuis la création d’Entraides-Citoyennes. Le nouveau bureau n’en a publié que 6 en 7 mois !
- J’ai diffusé et partagé des liens sur la page Facebook de l’association : une quarantaine d’articles par mois depuis sa création. Le nouveau bureau en a publié moins d’une dizaine en 7 mois !
- Le groupe FB des créatrices a du attendre octobre 2016 pour que Félix et Marina s’en occupent... après relance de la créatrice qui l’administre...
- Aucun membre du CA ne s’occupe plus de la page « appels bénévoles »
- Aucun membre du CA ne s’est occupé du groupe qui sert tous les ans à relayer les appels et actions de Noël

A noter que l’ancienne secrétaire d’Entraides-Citoyennes n’a jamais rendu les codes d’accès du compte Médiapart et du Twitter... et que personne ne les lui a demandés !

4. administration du site

L’administration du site concerne son hébergement et l’accès à la plateforme de l’hébergeur OVH. Le site est hébergé chez OVH ainsi que l’outil permettant l’envoi de la newsletter hebdomadaire. Depuis sa création il fait partie de mon compte client professionnel ce qui, accessoirement, avait fait gagner à l’asso deux années de registrar gratuit et une dispense de droit qui a disparu cette année.

Il est géré avec mon mail perso et il est relayé à mon compte professionnel.

Je n’ai pu communiquer les clés de ce compte jusqu’à ce jour et vais revenir sur les raisons dans le chapitre « coup de gueule ».

Coup de gueule

Une association dispose de trois mois pour signaler en préfecture les modifications intervenant dans la composition de son CA et de son bureau. Or, alors que j’avais bien mis en garde les membres du bureau sur la nécessité de le faire en se déplaçant et non par courrier ou via le net : une info qui fait partie de la passation dont ils n’ont pas tenu compte...

Moralité, il aura fallu aux nouveaux bureau et CA plus de 7 mois pour être validé en préfecture et obtenir la parution au JO du changement de siège !!!

Détail des tribulations dans le document d’accompagnement à la convocation à l’AG.

Est-ce vraiment à moi qu’il faut reprocher de ne pas avoir transféré les comptes Paypal et OVH là où j’étais dans l’incapacité de fournir des documents valides ?

Conclusion et encouragements

Je salue l’énergie de la nouvelle équipe qui a su encadrer les actions d’Entraides-Citoyennes en dépit des « couacs » énoncés... Je salue aussi, bien entendu, tous les bénévoles qui s’attachent, chaque semaine, à procéder aux ramasses, à la cuisine, au tri, aux maraudes, aux cours de FLE...

J’invite ceux qui ont envie de voir durer cette association – et de lui offrir une chance de mieux fonctionner – à la rejoindre pour prendre part à son administration et alléger l’investissement de ceux qui feront sans doute un peu mieux s’ils font un peu moins...

Bien solidairement,

Sylvie Lhoste, fondatrice d’Entraides-Citoyennes